

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Décret n° 2009-784 du 23 juin 2009 fixant la date et les conditions dans lesquelles sera exécuté le recensement général de la population de Nouvelle-Calédonie en 2009

NOR : ECES0909080D

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi,

Vu le code pénal, notamment son article 226-13 ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles R. 114-4 et R. 114-5 ;

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment son article 27 ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 modifiée sur la démocratie de proximité, notamment ses articles 156 à 158 ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population, notamment son article 19 ;

Vu l'avis du gouvernement de Nouvelle-Calédonie en date du 11 mars 2009,

Décète :

Art. 1^{er}. – Il sera procédé à un recensement général de la population de Nouvelle-Calédonie. Les opérations de recensement se dérouleront en juillet et août 2009.

Le recensement sera exécuté par l'Institut national de la statistique et des études économiques en liaison avec l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie et avec les maires.

Art. 2. – Les bulletins individuels et feuilles de logement utilisés pour le recensement des personnes résidant hors communautés sont joints en annexe.

Art. 3. – Aucun questionnaire, à l'exclusion de ceux qui sont revêtus du visa de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ne peut être distribué à la population dans le cadre des opérations de recensement.

Art. 4. – Ce recensement fera l'objet d'un traitement automatisé qui sera autorisé par un arrêté pris après avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Art. 5. – Par dérogation aux articles R. 114-4 et R. 114-5 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, aucun recensement complémentaire ne sera effectué en 2009 en Nouvelle-Calédonie.

Art. 6. – La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 juin 2009.

FRANÇOIS FILLON

Par le Premier ministre :

*La ministre de l'économie,
de l'industrie et de l'emploi,*

CHRISTINE LAGARDE

*La ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,*

MICHÈLE ALLIOT-MARIE

*Le secrétaire d'Etat
chargé de l'outre-mer,*

YVES JÉGO

ANNEXE



Recensement de la population - 2009

Nouvelle-Calédonie

Bulletin individuel



+

		Identifiant		
Nom	(exemple : DUPAS, épouse MAURIN)	Commune	District	Construction
Prénom		Logement	Individu	Enquêteur
1 Sexe	Masculin <input type="checkbox"/> 1 Féminin <input type="checkbox"/> 2	8 Où habitez-vous le 1^{er} août 2004 ? <i>(les enfants nés après cette date ne sont pas concernés)</i>		
2 Quelle est votre date de naissance ?	Né(e) le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Jour Mois Année Sinon, âge en années <input type="text"/> <input type="text"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le même logement que maintenant <input type="checkbox"/> 1 • En Nouvelle-Calédonie, mais dans un autre logement <input type="checkbox"/> 2 ↳ Commune <input type="text"/> • En métropole, dans un Dom ou un autre territoire français <input type="checkbox"/> 3 ↳ <input type="text"/> • À l'étranger (pays) <input type="checkbox"/> 4 		
3 Où êtes-vous né(e) ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle-Calédonie (commune) <input type="checkbox"/> 1 ↳ <input type="text"/> • Wallis-et-Futuna <input type="checkbox"/> 2 • Polynésie française <input type="checkbox"/> 3 • Métropole, Dom ou autre territoire français <input type="checkbox"/> 4 ↳ <input type="text"/> • Étranger (pays) <input type="checkbox"/> 5 	POUR TOUTE PERSONNE DE 14 ANS OU PLUS NÉE AVANT LE 27 JUILLET 1995		
4 Quelle est votre nationalité ?	<ul style="list-style-type: none"> • Français(e) de naissance <input type="checkbox"/> 1 • Français(e) par acquisition <input type="checkbox"/> 2 ↳ Nationalité antérieure ? <input type="text"/> • Étranger <input type="checkbox"/> 3 ↳ De quelle nationalité ? <input type="text"/> 	9 Vivez-vous actuellement en couple ? Oui <input type="checkbox"/> 1 Non <input type="checkbox"/> 2		
5 À quelle(s) communauté(s) estimez-vous appartenir ? <i>(plusieurs réponses possibles)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Européenne <input type="checkbox"/> 1 • Indonésienne <input type="checkbox"/> 2 • Kanak <input type="checkbox"/> 3 • Ni-Vanuatu <input type="checkbox"/> 4 • Tahitienne <input type="checkbox"/> 5 • Vietnamienne <input type="checkbox"/> 6 • Wallisienne, Futunienne <input type="checkbox"/> 7 • Autre asiatique <input type="checkbox"/> 8 • Autre <input type="checkbox"/> 9 ↳ <input type="text"/> 	10 Quel est votre état matrimonial ?		
6 Pour la communauté kanak	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est votre tribu d'appartenance ? <input type="text"/> • Commune ↳ <input type="text"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • Célibataire (jamais légalement marié(e)) <input type="checkbox"/> 1 • Marié(e) <input type="checkbox"/> 2 • Veuf, veuve <input type="checkbox"/> 3 • Divorcé(e) (ou séparé(e)) <input type="checkbox"/> 4 		
7 Si vous êtes né(e) en dehors de la Nouvelle-Calédonie, en quelle année vous y êtes-vous installé (e) pour la dernière fois ?	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	11 Quel est votre niveau d'études ?		
Pour une personne de passage, adresse de sa résidence habituelle		12 Quel est le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu ?		
N° : <input type="text"/>	Rue : <input type="text"/>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun diplôme <input type="checkbox"/> 1 • CEP ou CFG (certificat d'études primaires ou de formation générale) <input type="checkbox"/> 2 • BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges <input type="checkbox"/> 3 • CAP, BEP <input type="checkbox"/> 4 • Baccalauréat général, brevet supérieur <input type="checkbox"/> 5 • Baccalauréat technologique ou professionnel, brevet professionnel ou technicien, capacité en droit <input type="checkbox"/> 6 • Diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS, DUT, diplôme des professions sociales ou de la santé <input type="checkbox"/> 7 • Diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle, diplôme d'ingénieur, d'une grande école, doctorat <input type="checkbox"/> 8 		
Tribu : <input type="text"/>	Quartier : <input type="text"/>	Commune : <input type="text"/>		

Imprimé n°2 +

+

+

Recensement de la population - 2009

Nouvelle-Calédonie

Feuille de logement



Imprimé n° 1

Identifiant

Commune	District	Construction	Logement	Équateur
---------	----------	--------------	----------	----------

Si deux FL / 2

Cette feuille sera remplie pour tout logement d'habitation

1 Nom et prénom de l'occupant principal (en lettres majuscules)

2 Adresse du logement

Commune _____

Quartier, lotissement _____

Résidence, bâtiment _____

N° _____ Rue, route _____

Le logement est-il situé dans une tribu ? Oui Non

Tribu _____

3 Localisation du logement dans l'immeuble (si ce dernier comprend deux logements ou plus)

N° _____ Étage _____

Complément _____

4 Catégorie de logement

1 Résidence principale

2 Logement occasionnel

3 Résidence secondaire

4 Logement vacant

Remplir un bulletin individuel pour chaque personne inscrite en liste A (y compris pour les constructions provisoires, les bateaux et les pièces indépendantes).

Ne pas remplir de bulletin individuel. Dans le cas d'une personne de passage, remplir un bulletin individuel en renseignant l'adresse de sa résidence habituelle.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

À remplir par l'agent recenseur

Liste A - Nombre de bulletins individuels (BI) (1)	Supprimés (2)
Liste B - Nombre d'habitants majeurs de moins de 25 ans (rés. après le 27 juillet 1964 et avant le 28 juillet 1997)	Ajoutés (3)
Liste C1 - Nombre d'habitants mineurs (rés. après le 27 juillet 1997)	Après reclassement (4) = (1) - (2) + (3)

V1. Dans le cadre du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n°51-711 du 10 juin 1951 relative à la liberté d'accès à l'information statistique et de sa diffusion, et de la loi n°2009-0486 du 19 mai 2009 relative à la réforme de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'usage de l'Insee. Les données recueillies sont destinées à être traitées et publiées dans un état agrégé et anonymé. Elles ne peuvent être divulguées dans un état individuel. Ce droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (Insee), Au, Maréchal Foch, Immeuble Malleva, BP 803 - 98845 Nouméa.

Caractéristiques et confort du logement

8 Quelle est la surface du logement ?
Tenez compte de toutes les pièces y compris couloir, cuisine, salle de bain, WC, etc.
Ne tenez pas compte des balcons, terrasses, carports, greniers, etc.

Moins de 40 m² 1

De 40 à moins de 80 m² 2

De 80 à moins de 120 m² 3

De 120 à moins de 160 m² 4

160 m² ou plus 5

9 Quel est le mode principal d'éclairage ?

Réseau général d'électricité 1

Groupe électrogène 2

Panneaux solaires 3

Lampe à pétrole 4

Autre 5

10 Quelle est l'alimentation principale en eau ?

Eau courante à l'intérieur du logement 1

Point d'eau individuel à l'extérieur du logement (puits, citerne) 2

Pas de point d'eau individuel mais point d'eau collectif 3

11 Ce logement dispose-t-il ?
(cochez ou au non pour chacune des lignes)

De WC à l'intérieur ? Oui Non

D'une baignoire ou d'une douche intérieure ?

D'au moins une pièce climatisée ?

D'un chauffage-eau solaire ?

12 Quel est l'équipement du logement ?
(cochez ou au non pour chacune des lignes)

Réfrigérateur ou congélateur

Machine à laver le linge

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Ordinateur

Accès internet

13 Quels sont les moyens de déplacements ?
(fait disposer les habitants du ménage)

Automobiles (y-c 4x4, pick-up, etc.) Nombre

Deux-roues à moteur (motoc, boosters, etc.)

Bateaux à moteur

Bateaux sans moteur

A _____ le _____ / 2008

Signature du déclarant : _____

1 Quel est le type du logement ?

Maison 1

Appartement 2

Case mélanésienne 3

Construction provisoire, cabane 4

Bateau 5

Autre 6

2 Êtes-vous ?

Propriétaire du logement 1

Logé gratuitement (par parents, amis, employeur...) 2

Locataire, sous-locataire d'un logement (vidé ou meublé) 3

Est-ce auprès d'un organisme public ou social (SC, FSH, etc.) ? Oui Non

3 Quelle est l'année d'achèvement de la construction ?

Avant 1990 1

De 1990 à 1999 2

De 2000 à 2004 3

2005 ou après 4

Précisez l'année

4 Quelle est la nature principale des murs ?

Dur : aggr. ciment 1

Bois, clin, fibro-ciment 2

Chaux, torchis 3

Végétal (pandanus, cocotier, palis) 4

Autre 5

5 Quelle est la nature principale du toit ?

Tôle 1

Tuile, bardeaux de bois 2

Béton, terrasse 3

Végétal (pandanus, cocotier, palis) 4

Autre 5

6 Quelle est la nature principale du sol ?

Dalle béton (y-c carrelage, parquet, etc.) 1

Bois 2

Terre battue, corail 3

Autre 4

7 Combien de pièces d'habitation compte le logement ?
Ne comptez pas les pièces telles que cuisine, salle de bain, bureaux, WC, atelier, etc.
Comptez les pièces d'habitation telles que séjour, salon, salle à manger, chambre, etc.

PERSONNES VIVANT HABITUELLEMENT DANS LE LOGEMENT

Liste A Habitants permanents du logement → Remplir un bulletin individuel n°2 pour chacun

Nom
(exemple : DUPAS, épouse MAUFRAY)

Prénom

Lien de parenté ou relation
avec la personne inscrite sur la première ligne

- Inscrire en liste A :**
- les personnes qui vivent dans ce logement la plus grande partie de l'année, y compris :
 - les personnes temporairement absentes (vacances, voyage d'affaires, hospitalisation de moins d'un mois, etc) ;
 - les nourrissons, même s'ils sont encore à la maternité ;
 - les sous-locataires et colocalitaires occupant une partie du logement.
- Inscrire également en liste A :**
- les enfants mineurs logés ailleurs pour leurs études (en Nouvelle-Calédonie, en métropole, dans l'outre-mer français ou ailleurs) et dont ce logement est la résidence familiale,
 - les conjoints qui ont un autre domicile pour des raisons professionnelles et qui reviennent vivre dans ce logement pour les week-ends, les vacances, etc.
 - les personnes majeures qui habitent dans ce logement pour leurs études.
 - les personnes qui sont présentes dans ce logement et qui n'ont pas de résidence habituelle ailleurs.
 - les employés de maison, salariés et jeunes filles au pair qui habitent dans ce logement.

1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Liste B Enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études → Ne pas remplir de bulletin individuel

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse
(ou table/cette personne pour ses études)

- Inscrire en liste B :**
- les enfants majeurs logés ailleurs pour leurs études et qui reviennent vivre dans ce logement pour les vacances ou les week-ends par exemple.

1				
2				
3				

Liste C Autres habitants du logement → Ne pas remplir de bulletin individuel

C1

- Inscrire en liste C :**
- les enfants mineurs qui habitent dans ce logement pour leurs études et dont les parents résident dans une autre commune de la Nouvelle-Calédonie.

C2

- les enfants à la garde d'un autre parent (suite à une séparation ou un divorce) ou qui, en cas de garde conjointe, résident la plupart du temps avec l'autre parent.
- les conjoints qui habitent dans ce logement pour des raisons professionnelles et retournent en fin de semaine dans leur logement familial.
- les personnes dont ce logement est la résidence personnelle et qui sont hébergées dans un établissement (maison de retraite ou hospice, service hospitalisation pour un mois et plus, centre pour handicapés, foyer de travailleurs, militaires logés en casernes ou servant à l'étranger, établissement pénitentiaire, etc).
- les personnes (dites "de passage") qui habitent dans ce logement au moment du recensement mais qui résident la plus grande partie de l'année dans un autre logement*.

1					
2					

1					
2					

* Cas particuliers : si une personne "de passage" est absente pendant toute la durée du recensement de son domicile habituel ou personne ne peut répondre à sa place, établir un bulletin individuel en y mentionnant son adresse habituelle dans le cadre prévu et classer ce bulletin dans le chemise des personnes de passage (imprimé n°20).